



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNNOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

=====

Délibération 18 03 09

MUTUALISATION - VALIDATION DU PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CAPSO

Les EPCI ont l'obligation d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre l'EPCI et les communes, il doit être mis en œuvre sur toute la durée du mandat.

La CAPSO a donc adopté en séance du 23 octobre 2017 le projet dans lequel il est indiqué les mutualisations existantes :

Quelques exemples :

- prestations de contrôle des bouches et poteaux incendie
- prestation de visites médicales dans le cadre de l'activité professionnelle
- marché de télécommunications et contrat de performance énergétique
- prestation d'instruction des autorisations droit du sol
- prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour les communes rurales

actions à être mise en œuvre :

- création d'un service commun de transports occasionnels
- création d'un service commun pour la gestion de la paie entre la CAPSO et la ville de st omer

Après en avoir délibéré, décide :
A l'UNANIMITE des membres présents,

- De donner un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer
- D'autoriser le Président à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 6 AVR. 2018



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNNOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

REGISTRALOUS PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 AVR. 2018

Délibération 18 03 10

TABLEAU DES EMPLOIS

GRADES /catégories	POSTES CREES	POSTES POURVUS
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe - catégorie B	1	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe - catégorie C	1	1
Adjoint Administratif - catégorie C	2	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe - Catégorie C	5	3
Totaux	9	6

A L'UNANIMITE des membres présents,
De donner un avis favorable au tableau des emplois

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN





Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

RECU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

Délibération 18 03 11

- 6 AVR. 2018

Motion de soutien au Barreau de Saint Omer

Les Avocats du Barreau de Saint Omer appellent les élus à se mobiliser en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance de Saint Omer dans toutes ses compétences.

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, des menaces sérieuses pèsent sur le devenir du TGI de ST Omer. Le projet de réforme apparaît de nature à remettre en cause la proximité du justiciable par rapport à son Tribunal et la qualité de la justice rendue.

La justice, au même titre que l'éducation, la santé ou encore la sécurité est un service public qui doit rester proche du justiciable ;

Il est demandé au Conseil de solliciter le maintien du TGI de st Omer dans toutes ses compétences, au nom de la Justice de proximité et de qualité,

Et de soutenir l'action des Avocats du Barreau de Saint Omer auprès des pouvoirs publics

A l'UNANIMITE des membres présents,

Sollicite le maintien du TGI de Saint Omer dans toutes ses compétences, au nom de la Justice de proximité et de qualité,

Soutient l'action des Avocats du Barreau de Saint Omer auprès des pouvoirs publics

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN





Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

=====
Délibération 18 03 12

Longueur voirie - calcul de la DGF

Il convient d'annuler et remplacer la délibération numéro 18 02 03 Précisant la longueur totale de voirie à prendre en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, soit 4452 mètres.

A l'UNANIMITE des membres présents,

Donne un avis favorable au nombre total de longueur de la voirie

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 6 AVR. 2018



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

=====

Délibération 18 03 13

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2017 + affectation du résultat

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ, après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées article par article en rappelant les objectifs décidés fin 2017 sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		233 099.44		794.71		233 894.15
Opérations de l'exercice 2017	571 393.19	546 050.12	379 748.53	693 848.84	951 141.52	1 239 898.96
Totaux	571 393.19	779 149.56	379 748.53	694 643.55	951 141.72	1 473 793.11
Résultat de clôture		207 756.37		314 895.02	522 651.39	

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES	352 458.00
Restes à réaliser RECETTES	
besoin total de financement	37 562.98

1 - Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatif nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'en sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en co déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve

2 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

3 - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

4- Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068	37 562.98	recettes d'investissement
au compte 002>	170 193.39	recettes de fonctionnement

APPROUVE le Compte Administratif 2017 à 14 voix POUR

APPROUVE l'affectation de résultat présenté

APPROUVE le Compte de Gestion 2017, à 15 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 AVR. 2018



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Étaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

=====
Délibération 18 03 14

TAUX IMPOTS DIRECTS

Il est proposé de ne pas augmenter les taux des contributions, soit pour 2018 :

Taxe d'habitation	> 13.80 %
Taxe foncière bâti	> 14.22 %
Taxe foncière non bâti	> 45.57 %

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 AVR. 2018

A l'UNANIMITE des membres présents,
Donne un avis favorable aux taux des impôts pour 2018

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN





Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaients Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNNOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

Délibération 18 03 15

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 AVR. 2018

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la commission. Article par article, le budget primitif proposé est équilibré sans augmenter les taux des impôts, il donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ

Section de fonctionnement :

Dépenses	657 896.39€uros	Recettes	657 896.39 €uros
----------	-----------------	----------	------------------

Section d'investissement :

Dépenses	743 764.57 €uros	Recettes	743 764.57 €uros
----------	------------------	----------	------------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE la proposition de la commission des finances

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le BP 2018

A l'UNANIMITE des membres présents,

Donne un avis favorable aux taux des impôts pour 2018

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN





Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, 16

- 6 AVR. 2018

Délibération 18 03 16

TARIFS supplémentaires location de salle et publicités

Une infirmière sollicite la commune pour louer la salle des associations tous les matins, il convient de décider du montant du loyer. Cette recette sera enregistrée dans la régie location de salles. Le tarif retenu est de 300 euro mensuel maximum, l'assemblée laisse la négociation à Monsieur le Maire.

Des entreprises privées, dont NORDNET (la fibre optique) sollicite la possibilité de faire de la publicité via le bulletin municipal et le site officiel de la mairie. Il convient donc de décider du tarif et d'ouvrir cette option aux commerçants de la commune. Il est proposé de facturer à 700 euro annuel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire concernant la location de la salle des associations à une infirmière maximum 300 euro

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier au plus juste

A 2 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS et 7 voix POUR

AUTORISE Monsieur le Maire à facturer aux sociétés privées, commerçants 700 euro annuel en cas de publicités sur les bulletins municipaux

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN





Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize février deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize février deux mille dix-huit est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-trois minutes.

=====
Délibération 18 03 17

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 AVR. 2018

ACHAT DE DEUX PARCELLES - jouxtant la Salle du moulin

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir deux parcelles jouxtant la Salle du Moulin cadastrées ZB 0017 ET ZB 0020 à 5000 euro chaque parcelle, soit 10 000 euro plus les frais.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à acheter au nom de la commune ces deux parcelles ZB 17 et ZB 20

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les frais correspondants et à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille dix-huit

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille dix-huit

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 AVR. 2018

